



# COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE ET RÉGLEMENTAIRE

## PROCES VERBAL DE RECEPTION

Guilherand-Granges, le 28/02/2025

La commission d'appel disciplinaire et réglementaire du District Drôme-Ardèche accuse réception de l'appel de l'US DAVEZIEUX VIDALON, du 27/02/2025.

### DOSSIER :

**AR 24/25-07 : L'US DAVEZIEUX VIDALON interjetant appel contre un résultat de match pour absence de neutralité de l'arbitre**

L'arbitre officiant pour ce match serait éducateur du club adverse

**Match concerné :** championnat séniors féminines D2, poule A

SUD ARDECHE/ DAVEZIEUX VIDALON

Du 22/02/2025

Jean-Yves COQUELLE

Président commission d'appel